

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**
Séance du 28 août 2020

L'an deux mil vingt, le vingt-huit du mois d'août à vingt heures zéro minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle culturelle, en session ordinaire à huis clos, sous la présidence de Monsieur Benjamin BEYSSAC, Maire.

Etaient présents : M. BEYSSAC Benjamin, M. AUCHÉ Vincent, MME BONNIN Sylvie, M. BRESSAND Pascal, MME DESRUES Francisca, MME JOSEPH Martine, M. MALLET Franck, MME GASTÉ Catherine, M. CAILLÉ Christophe, MME PERTHUIS Sophie, M. KOJÉOU Pascal, MME BINEY Katia, M. LECLAIR Rémy, M. FABLET Jean-Luc, MME HOOGE Laëtitia, conseillers municipaux.

Procurations : néant

Absents excusés : néant

Absents non excusés : néant

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 15

Nombre de membres votants : 15

Madame Sylvie BONNIN a été élue secrétaire de séance.

Date de convocation du Conseil municipal : 24 août 2020.

**OBJET : DESIGNATION D'UN REPRESENTANT AU SEIN DE LA COMMISSION
D'EVALUTAION DES CHARGES TRANSFEREES DE CHARTRES METROPOLE (CLECT)**

Le Conseil municipal,

- Vu les règles qui régissent la composition de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT), établies par le Conseil communautaire de Chartres Métropole lors de sa séance du 16 juillet 2020 ;

- Vu le tableau de représentation des communes au sein de cette commission, établi selon la règle qui stipule que chaque commune est représentée par un nombre de délégués égal à un tiers du nombre total de ses délégués titulaires à Chartres Métropole arrondi à l'entier le plus proche, chaque commune ayant au minimum un représentant. Lorsqu'une commune ne dispose que d'un seul représentant, un second conseiller municipal pourra être désigné pour participer avec voix délibérative aux réunions de la CLECT en cas d'absence du représentant titulaire.

- Considérant les candidatures de Monsieur Vincent AUCHÉ, 1^{er} adjoint, en tant que délégué titulaire et de Madame Sylvie BONNIN, 2^{ème} adjoint, en tant que déléguée suppléante, pour représenter la commune de Nogent-le-Phaye au sein de la CLECT,

Après en avoir délibéré,

- désigne, à l'unanimité de ses membres, **Monsieur Vincent AUCHÉ**, 1^{er} adjoint, en tant que délégué titulaire et **Madame Sylvie BONNIN**, 2^{ème} adjoint, en tant que déléguée suppléante, pour représenter la commune de Nogent-le-Phaye au sein de la CLECT.

Fait et délibéré le 28 août 2020,
Pour extrait certifié conforme
Le Maire,
M. Benjamin BEYSSAC.



Certifié exécutoire compte tenu de
La transmission en Préfecture le : 04/09/2020
La publication le : 04/09/2020
Le Maire

